

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise AB GRESY SUR AIX										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste			
								Consécutives à une réévaluation antérieure au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	58 714	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	239 491	KT		KU	3 200		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 082 078	KW		KX	8 000		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	36 665	LC		LD	1 646		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	1 358 234	LO		LP	12 846	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières						IT	435	IU		IV	450		
TOTAL IV						LQ	435	LR		LS	450		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	1 417 383	ØH		ØJ	13 296		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime* ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste				par décisions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1				2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	58 714	IX	58 714	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions					IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	2 100	MK	240 591		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	1 090 078	MO	1 090 078	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					IW	700	MS	37 611	MT	37 611	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	2 800	NH	1 368 280	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	886	2F	886		
TOTAL IV						I3		NJ	886	NK	886		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	2 800	ØL	1 427 879	ØM	1 427 879

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le

31122024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB GRESY SUR AIX

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SADE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préliminaire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGRIP N° 2055 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AB GRESY SUR AIX

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial	RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles	PE	5 300	PF	4 500	PG		PH	9 800	
TOTAL I	RK	5 300	RM	4 500	RN		RO	9 800	
Terrains	PI		PL		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	52 110	QA	50 015	QB	2 100	QC	100 025	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	110 664	QF		QG	241 053	
	Matériel de transport	QH	QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	7 836	QN	700	QO	15 344	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT		
	TOTAL II	QU	190 707	QV	168 515	QW	2 800	QX	356 423
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	196 007	ØP	173 015	ØQ	2 800	ØR	366 223	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RJ	RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Premes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		AB GRESY SUR AIX		Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none">- incorporelles- corporelles- titres mis en équivalence- titres de participation- autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SADE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AB GRESY SUR AIX

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	886	UV		UW	886			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	700		700					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	985		985					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15 078		15 078					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	273		273					
	Charges constatées d'avance		VS	8 007		8 007					
	TOTAUX		VT	25 928	VU	25 043	VV	886			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	890 876		179 246		711 630				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	66 931		66 931						
Personnel et comptes rattachés		8C	42 689		42 689						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 605		32 605						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	6 707		6 707						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	8 202		8 202						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	37 725		37 725						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	93 240		93 240						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 178 974	VZ	467 344		711 630				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	178 763		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : État Préparatoire.

Annexes 2024

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 18 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 308 139,22 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 64 891,26 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10/03/2025 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2024 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF***Actif immobilisé*

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 427 879 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	58 714			58 714
Immobilisations corporelles	1 358 234	12 846	2 800	1 368 280
Immobilisations financières	435	450		886
TOTAL	1 417 383	13 296	2 800	1 427 879

Amortissements et provisions d'actif = 366 223 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 300	4 500		9 800
Immobilisations corporelles	190 707	168 515	2 800	356 423
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	196 007	173 015	2 800	366 223

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess brevets licences	58 714	9 800	48 914	10 ans
Matériel industriel	240 591	100 025	140 566	5 ans
Instal./agenc.divers	1 090 078	241 053	849 024	de 5 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	19 723	7 798	11 925	5 ans
Mobilier	17 888	7 546	10 342	5 ans
TOTAL	1 426 993	366 223	1 060 771	

Etat des créances = 25 928 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	886		886
Actif circulant & charges d'avance	25 043	25 043	
TOTAL	25 928	25 043	886

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 8 007 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2024 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Capital social = 125 000 E*

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	12500	10,00	125 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	12500	10,00	125 000

Etat des dettes = 1 178 974 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	890 876	179 246	711 630	
Dettes financières diverses	37 725	37 725		
Fournisseurs	66 931	66 931		
Dettes fiscales & sociales	90 202	90 202		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	93 240	93 240		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 178 974	467 344	711 630	

Charges à payer par postes du bilan = 60 470 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	8 112
Dettes fiscales & sociales	52 358
Autres dettes	
TOTAL	60 470

Annexes 2024 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 125 774 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de produits finis	2 114 026	99,45 %
Produits des activités annexes	11 749	0,55 %
TOTAL	2 125 774	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -985 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	91 714		91 714
Résultat financier	-25 617		-25 617
Résultat exceptionnel	-2 191		-2 191
Participation des salariés			
TOTAL	63 906	-985	64 891

Liasse 24 IS RN

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise		AB GREY SUR AIX										1 2							
Adresse de l'entreprise		5 Rue des Allobroques 73100 GREY-SUR-AIX										Durée de l'exercice précédent *		1 8					
Numéro SIRET *		9 1 5 1 0 4 0 6 1 0 0 0 1 4										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 4					
												Brut		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG		48 914				
		Fonds commercial (1)	AH										AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO						
		Constructions	AP										AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										AS		140 566				
		Autres immobilisations corporelles	AT										AU		871 291				
		Immobilisations en cours	AV										AW						
		Avances et acomptes	AX										AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										CV						
Créances rattachées à des participations		BB										BC							
Autres titres immobilisés		BD										BE							
Prêts		BF										BG							
Autres immobilisations financières *		BH										BI		886					
TOTAL (II)		BJ										BK		1 061 656					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL										BM		15 846				
		En cours de production de biens	BN										BO						
		En cours de production de services	BP										BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS						
		Marchandises	BT										BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										BY						
		Autres créances (3)	BZ										CA		17 036				
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE						
	DIVERS	Disponibilités	CF										CG		205 594				
		Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI		8 007				
		TOTAL (III)	CJ										CK		246 483				
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW															
Pertes de remboursement des obligations (V)			CM																
Écarts de conversion actif * (VI)	CN																		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										1A		1 308 139					
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilités :										Stocks				Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise		AB GRESY SUR AIX		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 125 000)	DA	125 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(60 726)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	64 891		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	129 165	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	890 876		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37 725		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	66 931		
	Dettes fiscales et sociales	DY	90 202		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	93 240		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 178 974		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 308 139		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	467 344			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AB GRESY SUR AIX

Société par Actions Simplifiée
Au capital social 125.000 Euros

Siège social : 5 rue des Allobroges
73100 GRESY SUR AIX

R.C.S. CHAMBERY 915 104 061

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

* * * * *

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **64.891,26 Euros** de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| * A concurrence de : | 60.726,47 Euros |
| au compte « Report à nouveau débiteur », à l'entier amortissement de la perte antérieure, | |
| * A concurrence de : | 208,23 Euros |
| A la réserve légale, | |
| * Le solde, soit : | 3.956,56 Euros |
| Au compte « Autres réserves ». | |

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre du premier exercice clos depuis la constitution de la société.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

DU 23 MAI 2025

* * * * *

TROISIEME RESOLUTION

I - L'assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Président, décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui s'élève à **64.891,26 Euros**, de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| * A concurrence de : | 60.726,47 Euros |
| au compte « Report à nouveau débiteur », à l'entier amortissement | |
| de la perte antérieure, | |
|
* A concurrence de : | 208,23 Euros |
| A la réserve légale, | |
|
* Le solde, soit : | 3.956,56 Euros |
| Au compte « Autres réserves ». | |

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre de l'exercice clos depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
ELINVEST73
Eric LOGE

